



Règlement du Critérium Adultes AFT Brabant

CATÉGORIES

En jaune : nouvelles catégories 2023 AFT

Catégories	Classement minimum	Classement maximum
Messieurs 1 (BC)	95	115
Messieurs 2	75	90
Messieurs 3	55	70
Messieurs 4	35	50
Messieurs 5	15	30
Messieurs 6	3	10
<hr/>		
Dames 1 (BC)	90	115
Dames 2	65	85
Dames 3	35	60
Dames 4	15	30
Dames 5	3	10
<hr/>		
Messieurs 35/1 (BC)	75	115
Messieurs 35/2	75	90
Messieurs 35/3	55	70
Messieurs 35/4	35	50
Messieurs 35/5	15	30
Messieurs 35/6	3	10
<hr/>		
Messieurs 45/1 (BC)	75	115
Messieurs 45/2	55	70
Messieurs 45/3	35	50
Messieurs 45/4	15	30
Messieurs 45/5	3	10
<hr/>		
Messieurs 55/1 (BC)	55	115
Messieurs 55/2	35	50
Messieurs 55/3	15	30
Messieurs 55/4	3	10
<hr/>		
Messieurs 60/1	35	115
Messieurs 60/2	15	30
Messieurs 60/3	3	10
<hr/>		
Messieurs 65/1	35	115
Messieurs 65/2	15	30
Messieurs 65/3	3	10

Dames 25/1	65	85
Dames 25/2	35	60
Dames 25/3	15	30
Dames 25/4	3	10
Dames 35/1	65	85
Dames 35/2	35	60
Dames 35/3	15	30
Dames 35/4	3	10
Dames 45/1	35	85
Dames 45/2	15	30
Dames 45/3	3	10
Dames 55/1	35	85
Dames 55/2	15	30
Dames 55/3	3	10

NB : Les matches joués dans ces catégories comptent pour le classement individuel des joueurs et sont soumis à tous les règlements en vigueur.

Dans une même semaine/tournoi, et dans les catégories d'un même groupe d'âge, les joueurs des deux classements les plus élevés de chaque catégorie reçoivent un Voucher pour une semaine dans la catégorie supérieure lors de chaque semaine jouée dans la catégorie de base, ils peuvent l'utiliser soit la même semaine soit plus tard dans la saison.

Un « voucher » pour la saison entière est également donné à tous ceux qui gagnent 2 tournois dans leur catégorie de base

Lorsqu'un club organise un tournoi qui comprend minimum deux catégories dans un même groupe d'âge, celles-ci ne doivent pas obligatoirement se suivre

Tirage au sort

Nombre d'inscrits	Tableau final	Tableau de qualifications	Tableau de pré-qualifications
Moins de 12	Un seul tableau	-	-
12 – 24	4	Autres joueurs	-
25 – 32	8	Autres joueurs	-
33 – 56	8	8	Autres joueurs
57 ou plus	8	16	Autres joueurs

Les tableaux des tournois sont établis suivant les règles ci-avant, sauf

- La dernière catégorie de chaque groupe d'âge : tableau unique.

- Les Messieurs 6 et Dames 5
- Les BJC, Jeunes Grade 1 & 2 : tableaux finaux et qualifications (pas de pré-qualifs)
- Tournois de Jeunes Grade 3 : poules et tableau final.

Pour toutes les catégories Adultes et Vétérans, dans le cas où il n'y a que 2 inscrits, une finale directe est organisée. **(A partir de 3, un tableau – pas de poule)**

Pour tous les joueurs qui disposent d'un classement ou(et) d'un âge qui ne leur permet pas de participer aux catégories de tournois « adultes », la participation simultanée à maximum deux catégories à travers maximum deux tournois pendant la même « semaine tournoi » est autorisée.

Pour les joueurs qui disposent d'un classement ou(et) d'un âge qui leur permet de participer aux catégories de tournois « adultes », la participation simultanée à maximum quatre catégories dans deux tournois pendant la même "semaine tournoi" est autorisée. Parmi ces deux tournois, maximum un seul peut appartenir au Circuit A.T.P., W.T.A., I.T.F. ou Tennis Europe. Le joueur est responsable de ses difficultés d'horaire et le juge-arbitre est libre de déclarer WO en cas d'incompatibilité.

La notion "semaine tournoi" doit être interprétée comme suit : une "semaine tournoi" débute le lundi et se termine le dimanche suivant ou au plus tard le lundi suivant si celui-ci est un jour férié légal. Le comité compétent peut autoriser un club à commencer son tournoi dès le jeudi. Les "semaines tournois" sont numérotées en suivant le système ISO (la semaine n° 1 est la première semaine de l'année qui comporte un jeudi).

En cas de conflit d'horaires pour un joueur, la priorité sera donnée au tournoi qui se termine par rapport à celui qui débute. Si deux tournois se terminent la même semaine, la priorité sera donnée au tournoi le moins avancé.

Si un tournoi (ou certaines catégories d'un tournoi) se déroule(nt) sur plus de sept jours, il fait partie de la semaine pendant laquelle les finales sont initialement programmées.

Les matchs de qualification d'un tournoi font partie de la semaine de compétition prévue pour le tableau final. Le joueur découvert en infraction est immédiatement déclaré WO dans tous les tournois belges (hors A.T.P., W.T.A., I.T.F. ou Tennis Europe) dans lesquels il est encore en lice et reçoit 5 points de conduite par semaine tournoi.

Exception : la participation aux qualifications d'un tournoi ITF 15000 \$ ou plus compte pour la semaine durant laquelle se déroulent ces qualifications. Un joueur ne peut donc effectivement participer qu'à un tournoi du Belgian Circuit en plus des qualifications d'un tournoi ITF. En cas de qualification pour le tableau final, un joueur n'étant pas autorisé à participer à plus de deux tournois la même semaine : il doit donc prendre les mesures nécessaires au respect de ce point de règlement.

Passerelles jeunes

Les accès jeunes aux catégories adultes sont définis dans le lien suivant : <https://www.aftnet.be/reforme/jeunes> (Rubrique "Découvrez le résumé des accès aux compétitions jeunes par catégories d'âges")

Non-participation à un tournoi

Lorsqu'un joueur déclare ou est déclaré WO :

Il n'est plus sanctionné par la perte de points pour son classement individuel.

Lors des compétitions individuelles, un joueur qui déclare ou est déclaré W.O. est AUTOMATIQUEMENT considéré comme « **non excusé** » sauf si le joueur transmet un justificatif au secrétariat régional de la région à laquelle il est affilié et ce, dès réception du mail automatique signifiant le WO.

Le secrétariat régional peut transformer le WO « non excusé » en WO « excusé » si le document fourni est :

- Un certificat médical en cas de maladie ou de blessure
- Un document de police en cas d'accident
- Une attestation de la commune
- Tout autre document que le secrétariat compétent jugera suffisant pour justifier la transformation du W.O. « non-excuse » en W.O. « excuse ».

Lorsqu'un joueur est déclaré ou déclare deux fois W.O. considéré comme « excusé » endéans une période de 24 mois, le joueur ne reçoit pas de points au code de conduite. A partir du troisième W.O. « excusé » endéans cette période de 24 mois, le joueur reçoit 3 points de pénalité pour chaque WO « excusé » supplémentaire.

Lorsqu'un joueur déclare ou est déclaré W.O. « non excusé » lors de la participation à une compétition individuelle, il reçoit automatiquement 5 points au code de conduite.

Ces points de pénalités s'additionnent aux points de conduite repris à l'article 31 des statuts de l'AFT et entraînent une suspension automatique de 15 Jours une fois le total de 10 points atteint.

Cette suspension prendra effet 4 semaines après le mardi suivant la semaine du dernier WO.

Lors de cette suspension, le joueur ne peut participer à aucune compétition officielle (individuelle et (ou) par équipes). Cette suspension ne peut être active entre le dernier tournoi de la saison et le premier de la saison suivante

Chaque point de conduite reçu s'annule automatiquement après 24 mois à la semaine anniversaire.

Après chaque période de suspension, la fiche « points de conduite » du joueur est remise à 0.

Un joueur reçoit les points de conduite d'un seul W.O. par semaine tournoi, peu importe s'il a dû déclarer WO dans plusieurs catégories et (ou) tournois.

Un joueur qui gagne un match par W.O. gagne les points bonus « victoire » et « participation ».

Les points de pénalité n'ont aucune influence sur le calcul du classement du joueur.

CLASSEMENT DU CRITÉRIUM

Les tournois AFT Brabant organisés entre le 20/10/2022 et le 17/09/2023 comptent pour le classement du critérium, pour autant que :

- Ils soient joués avec les nouveaux classements ;
- Ils respectent le présent règlement.
- Le joueur ait joué au moins un match sur le terrain

Les points seront attribués comme suit :

Nombre Inscrits Effectifs	VAINQUEUR	FINALISTE	1/2 FINALISTE	1/4 FINALISTE
4 à 7	8	4	0	0
8	12	8	4	0
9 à 16	16	12	8	4
17 à 32	20	16	12	8
33 à 64	24	20	16	12
65 à 128	28	24	20	16

Les joueurs ayant déclaré WO au premier tour ne sont pas pris en considération dans le nombre d'inscrits effectifs

Les **huit meilleurs résultats** de chaque joueur / joueuse seront pris en considération pour le classement du Critérium :

- En cas d'ex æquo : le joueur ayant gagné le plus de tournois sera classé premier
- En cas de nouvelle égalité : le plus grand nombre de finales
- En cas de nouvelle égalité : le plus grand nombre de demi-finales
- En cas de nouvelle égalité : le plus grand nombre de quart de finales
- En cas de nouvelle égalité : Tirage au sort

Remise des prix et tour final du Critérium national

Une remise des prix sera organisée en novembre (date et lieux à déterminer) si la situation sanitaire le permet.

Pour les **adultes**, les **2 premiers** recevront un prix pour autant qu'ils aient obtenu **50 points minimum**.

Pour les **vétérans**, les **2 premiers** recevront un prix pour autant qu'ils aient participé à **au moins 3 tournois** et obtenu **40 points minimum**.

Le tour final national du Critérium 2023 sera organisé en octobre dans la région Namur-Luxembourg. Les catégories suivantes seront représentées par le vainqueur de chaque Critérium régionaux : M2, M3, M4, M5, M6 D2, D3, D4, D5

Pour les M1/D1, les 8 premiers classés au classement du Belgian Circuit se rencontreront lors de cette compétition.

DROITS D'INSCRIPTION

Tournois 2023		
	Adultes	
	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour
Été	10€	5€
Hiver	Pas de limitation	Pas de limitation

Attention : le droit d'inscription est dû même si une joueuse / un joueur gagne par WO et ce peu importe le type de WO.

Si un joueur ne règle pas son WO avant la clôture du tournoi, il sera redevable du prix de son WO + 3€ en raison de frais administratifs occasionnés.

Le droit d'inscription est dû dès la clôture des catégories le mardi minuit.

Affiliation : Seuls les joueurs / joueuses affilié(e)s à l'AFT ou à TV ont accès à l'inscription sur www.aftnet.be

Les réclamations seront acceptées jusqu'à 5 jours après la publication. Après cette date, elles ne seront plus prises en considération. Les cas non prévus au présent règlement seront tranchés sans appel par la Commission du Critérium du Brabant AFT